



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dispositif et prise en charge des troubles mentaux relatifs au confinement

Question écrite n° 28111

Texte de la question

M. Jean-Paul Dufrègne attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des personnes souffrant de troubles et maladies mentales et ne disposant pas d'un dispositif d'accompagnement clair face à la situation exceptionnelle de confinement provoquée par le covid-19. Des ressources en ligne ont été mises en place, mais il n'existe pas de numéro unique consacré aux personnes souffrant de troubles mentaux et psychologiques, ou d'offre de suivi adaptée et prise en charge. En effet, comment offrir un soutien psychologique avec le 19, comme cela est mentionné depuis plusieurs jours, si ce numéro regroupe plusieurs services ? Ce genre de plateforme subit régulièrement des dysfonctionnements, et il faut des professionnels de la santé mentale. Également, il serait intéressant de penser à une offre publique et couverte par la sécurité sociale pour les consultations afférentes à ces troubles psychologiques. La gratuité de ces soins est une priorité dans la mesure où elle est une conséquence des nécessaires mesures d'isolement prises par le Gouvernement. Ainsi, il demande que la question du dispositif mis en place pour le traitement des troubles mentaux et maladies mentales liées au confinement, ainsi que celle d'une prise en charge par la sécurité sociale, soit étudiées et souhaite connaître sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

Face aux difficultés psychologiques et psychiatriques que la crise sanitaire actuelle peut générer, le ministre des solidarités et de la santé promeut une démarche globale de prévention et d'accès aux soins. Dans le cadre de cette démarche, les plateformes ou cellules d'écoute ont été déployées pour rendre accessible une offre variée et adaptée à différents besoins. Pour les particuliers, un dispositif national de soutien et de prise en charge médico-psychologique a été organisé par le ministère des solidarités et de la santé en lien avec la Croix-Rouge et le réseau national de l'urgence médico-psychologique. Celui-ci peut conduire à une orientation vers une prise en charge médico-psychologique et propose également un soutien aux familles ayant un enfant en situation de handicap. D'autres dispositifs visent spécifiquement les praticiens de santé, afin d'apporter une assistance psychologique face à la sur-mobilisation des professionnels et de pallier les situations d'isolement professionnel. Outre la possibilité de consulter un psychiatre ou un psychologue par télé médecine, ces dispositifs publics permettent l'accès à un soutien gratuit, grâce à la mobilisation de professionnels bénévoles et à l'engagement du secteur associatif. Par ailleurs, la vulnérabilité des personnes souffrant de troubles ou maladies mentales dans le contexte de la crise de Covid-19 a conduit à rapidement mettre en place une organisation spécifique dans le secteur de la santé mentale. Une cellule de crise « Covid-19-Santé Mentale » a été créée afin d'apporter les réponses institutionnelles nécessaires et un appui aux établissements et services de ce secteur. La capacité de prise en charge de patients en ambulatoire a été renforcée afin de faire face aux conséquences prévisibles du contexte épidémique sur un public déjà fragile. Des modes proactifs de maintien du lien avec les patients ont été mis en place, via l'augmentation des capacités de téléconsultations et de consultations téléphoniques, outre des consultations en présentiel assurées pour les situations cliniques qui le requièrent.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dufrègne](#)

Circonscription : Allier (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28111

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [7 avril 2020](#), page 2597

Réponse publiée au JO le : [4 août 2020](#), page 5338